

## **Bourse de Montréal Inc. – Actualisation de la Règle Trois – Participants agréés**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet d'actualisation de la Règle Trois, déposé par Bourse de Montréal Inc. Cette actualisation vise à abroger ou à modifier de nombreux articles de cette Règle qui sont devenus désuets, notamment en raison du fait que la Bourse n'exerce plus d'activités de réglementation de membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-04-03, Vol. 6, n° 13).

### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 30 avril 2009, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514.864.6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Marie-Emmanuelle Létourneau  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4355  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4355  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courrier électronique : [emmanuelle.letourneau@lautorite.qc.ca](mailto:emmanuelle.letourneau@lautorite.qc.ca)